



Corporation municipale  
d'Ascot Corner  
5655, route 112  
Ascot Corner (Québec) J0B 1A0  
Téléphone : 819 560-8560  
Télécopieur : 819 560-8561  
www.ascot-corner.com  
Courriel : [jonathan.piche@hsfqc.ca](mailto:jonathan.piche@hsfqc.ca)

Ascot Corner, le 13 avril 2021

Mesdames,  
Messieurs,

**Objet : Projet de développement domiciliaire - prolongement des rues  
Darche et Dubé**

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à la présentation des représentants du Groupe de citoyens pour la protection du boisé d'Ascot Corner faite le lundi 29 mars 2021 aux membres du conseil de la municipalité d'Ascot Corner, vous trouverez plus bas les justifications qui expliquent la décision du conseil de poursuivre le projet de développement domiciliaire du prolongement de la rue Darche et de la rue Dubé.

Dès 2015, la Municipalité lançait un grand chantier pour l'élaboration du Plan d'action intégré (PAI). Des consultations publiques et des soirées d'informations ont été réalisées pour définir les objectifs et orientations à court, moyen et long terme de la municipalité. Le PAI a pour but d'intégrer les préoccupations économiques, environnementales et sociales afin que le développement durable devienne une source d'inspiration pour les générations présentes et futures.

Suite à l'adoption de ce PAI en 2017, trois comités ont vu le jour. Ceux-ci sont constitués de citoyennes, citoyens et d'élus(es). Une à deux fois par année ces comités se réunissent pour mettre à jour le suivi des différents objectifs intégrés au PAI.

Un des objectifs est : *Définir les lignes directrices pour les nouveaux types de développements domiciliaires: densification du village et des artères principales, constructions écologiques, maximisation du partage collectif des infrastructures et optimisation des coûts/services rendus par la municipalité, intégration des principes de développement durable en urbanisme, limitation de l'étalement urbain.*

.../

Un des premiers projets ayant émergé de cet objectif du PAI est possiblement celui du prolongement de la rue Darche. Celui-ci s'intègre tout à fait dans cet objectif en favorisant la densification du cœur villageois, en proposant des sentiers autour des milieux humides, l'utilisation des infrastructures existantes et limitant l'étalement urbain.

Dans cette même lignée, le PAI proposait le maintien et la protection des terrains résidentiels boisés. En 2018, lors de refonte réglementaire, la Municipalité a intégré l'obligation des propriétaires résidentiels de maintenir des bandes boisées autour de leur terrain. Évidemment cette notion de protection sera appliquée et possiblement même bonifiée spécifiquement pour le projet de la rue Darche.

Un boisé public appartenant à la municipalité est déjà prévu à cette fin au bout de la rue Desruisseaux. Ce boisé a une meilleure valeur écologique que celui situé sur le projet de développement. De plus, dans le projet actuel, il est prévu de préserver à l'état naturel une portion importante du terrain. Des sentiers pédestres y seront aussi aménagés.

À certains endroits, l'état actuel de terrain du futur développement a des pentes escarpées qui ne sont pas sécuritaires pour y pratiquer des activités extérieures et nécessiterait des coûts importants pour l'aménager en parc afin que celui-ci soit conforme aux règles que nous devons respecter pour les parcs. De plus, pour la municipalité, les parcs représentent des dépenses, car nous devons y prévoir des coûts pour l'entretien des lieux et le maintien des infrastructures. À l'inverse, pour la municipalité, les développements domiciliaires représentent une source de revenue. La Municipalité possède déjà trois parcs en plus d'un réseau de piste cyclable, ce qui est enviable comparativement aux municipalités de taille semblable.

Malgré que nous sommes considérés comme un gouvernement de proximité, nous avons des contraintes établies par les autres paliers de gouvernement qui nous limitent sur les endroits où les développements peuvent se faire dans la municipalité. Le terrain ciblé pour le projet de développement en est un qui nous est permis d'y construire des propriétés qui seront raccordées aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Le coût pour l'exploitation des installations pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées est divisé entre les utilisateurs des réseaux. Comme nos installations de traitement pour l'eau potable et les eaux usées ne sont pas utilisées à leur pleine capacité et qu'une partie importante des coûts pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées est attribuable aux infrastructures requises pour effectuer le traitement, le fait d'ajouter des habitations sur les réseaux aura pour impact de réduire la partie du paiement supporté par chacun des utilisateurs.

De plus, les habitations reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout requièrent des terrains moins grands, ce qui permet une densification plus importante et par le fait même amène une réduction de l'étalement urbain.

La coupe d'arbres sur le terrain était une des premières étapes apparentes du projet, toutefois avant de se rendre à cette étape plusieurs autres étapes ont déjà été effectuées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour procéder aux travaux. À l'heure actuelle, près de 50 000 \$ ont été investis dans ce projet.

D'ailleurs, toutes les décisions impliquant des dépenses pour ce projet sont de l'ordre public et se retrouvent aux procès-verbaux disponibles du site internet de la municipalité.

Pour conclure, la Municipalité est d'avis qu'elle agit dans l'intérêt commun en poursuivant le projet pour toutes les raisons énumérées plus haut. Elle est également d'avis que les citoyens sont consultés pour ce projet dans le cadre du PAI, et comme expliqué plus haut, le projet est aligné avec les objectifs du PAI.

Ainsi, la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de moratoire présenté par le Groupe de citoyens pour la protection du boisé d'Ascot Corner.

La Municipalité tient à remercier le Groupe de citoyens pour la protection du boisé d'Ascot Corner pour leur implication dans la démarche et recevez, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.

La mairesse d'Ascot Corner,



Nathalie Bresse

NB/ca